



III – Le soutien à l'économie congolaise à travers le plan de relance agricole (PRA)

1 – Le cadre général

Depuis 1996, la République Démocratique du Congo est sans arrêt déstabilisée. Effectivement, plusieurs groupes armés, aussi bien civils que militaires, ne cessent de terroriser les populations. En conséquence, des pans entiers de notre territoire, certains villages et villes dans l'Est, en particuliers dans des zones rurales, sont sous leur contrôle.

Dans les régions de l'Est et dans la partie Nord-Ouest du pays, la situation reste dramatique et beaucoup de régions ne sont pas non plus à l'abri. De plus, les stigmates de ces conflits et affrontements, les violences à l'encontre des populations civiles caractérisées par les tueries des personnes innocentes, les viols des femmes, la destruction des maisons et les pillages des ressources agricoles (matériels aratoires et semences améliorées) ont provoqué le déplacement des populations dans les territoires orientaux et au-delà de nos frontières.

Aujourd'hui, les familles sont de plus en plus fragilisées à cause de l'insuffisance alimentaire, du faible taux de scolarisation des enfants, du faible accès aux soins de santé, du mauvais état des routes de desserte agricole, de l'impraticabilité du réseau des transports, de l'absence du marché, de l'accès insignifiant à l'eau potable et de l'inexistence des activités génératrices de revenus... Ces carences ont sans conteste des répercussions négatives sur le quotidien des Congolaises et des Congolais. En effet, la faible production, l'infime transformation manuelle, la difficile commercialisation des produits locaux et l'importation massive des denrées alimentaires devront en principe inciter au développement de la production locale.

Avec le Rassemblement pour le Développement et la Paix au Congo (RDPC), plusieurs plans de relance de l'économie (PRE), en particulier le plan de développement agricole (PDA), seront déployés partout, notamment dans l'Est, dans le cadre du programme d'actions d'urgence en vue de dynamiser et jeter les bases d'une agriculture congolaise viable et durable. Ainsi le RDPC s'impliquera-t-il davantage dans ce processus d'urgence par la mise en place des programmes d'actions communautaires pour le développement agricole (PACDA), grâce aux exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), ainsi qu'aux groupements des producteurs agricoles et exploitations coopératives (GPAEC).

Il faudra impérativement débloquer à cet effet, à titre exceptionnel, des moyens importants pour une période de 3 ans et créer un fond national pour le financement du secteur agricole (FNFS). Ce fonds sera doté, pour une période de 3 ans, de 750 millions d'euros, soit 250 millions d'euros par an.

Les GPAEC seront déployés au niveau des territoires et les EARL au niveau des secteurs. En lien avec les services décentralisés de l'État dans les provinces, les districts, les territoires et les secteurs, le PRA sera décliné en six objectifs relatifs à la production agricole, la protection de l'environnement, la réhabilitation des routes de desserte agricole, à l'accès à l'eau potable et à l'électricité, la promotion de l'hygiène et de la santé infantile, la formation aux techniques et à la gestion des exploitations agricoles, ainsi qu'à la promotion de la performance économique, de l'épargne et du crédit.

2 – Les objectifs globaux du PRE dans sa version PRA

La croissance économique, laquelle est au centre du développement des nations, permet non seulement la répartition des richesses, mais aussi la consolidation de la cohésion sociale. C'est évidemment par le biais d'une politique entreprenante, donc novatrice, que les pouvoirs publics parviennent à dynamiser l'activité économique. Effectivement, la prospérité d'un pays dépend surtout de la maîtrise par les autorités publiques des mécanismes favorables à l'expansion économique.

2.1 – Le rôle du PRA

Le PRA aura vocation à réduire durablement la pauvreté structurelle de 750 mille foyers au moyen de la restauration de la sécurité des ménages, ainsi qu'au renforcement du secteur agricole sur une période de 3 ans dans sa version urgente. Un plan stratégique de l'économie agricole (PSAE), révisable tous les 5 ans, sera donc élaboré pour le long terme.

2.2 – L'objectif

L'objectif du volet PRA consistera, dans l'absolu, à améliorer les conditions de vie des Congolaises et des Congolais. Évidemment, il est impératif de réduire les difficultés liées à la précarité que connaît la grande majorité de ménages.

2.3 – Les bénéficiaires prioritaires

Les initiatives à propos des bénéficiaires du PRA, en guise de rayon d'action, concerneront en priorité les régions orientales et celles du Nord-Est, celles-ci étant considérées comme une zone cible à traiter d'urgence. Les bénéficiaires directs seront les femmes vulnérables – en l'occurrence les veuves, les filles mères, les femmes seules, les femmes vieillardes. Ce dispositif sera valable aussi pour toute personne pouvant manifester un intérêt particulier pour le secteur agricole : c'est-à-dire toute la filière concernée par la production à la livraison du produit fini, y compris la transformation et le conditionnement.

Le projet devra à tout prix être soumis, s'agissant du volet PRE, au conseil national d'évaluation des initiatives génératrices des revenus (CONEIGRE). Quant à la version PRA, ce sera le comité de pilotage des politiques publiques (CPPP), cellule du PSEA, qui sera l'interlocuteur direct.

2.4 – Les modalités d'intervention politique

Les modalités d'intervention seront adoptées par un système du genre Mata Massu Doubara (MMD)¹. Bien entendu, les bénéficiaires vont se constituer en différents groupes en fonction des critères communs. Ces membres devront s'accorder et élaborer la liste des besoins et des objectifs. En conséquence, les représentants locaux du CONEIGRE et du PRA mettront à disposition les moyens financiers nécessaires au démarrage. Des réunions se tiendront régulièrement pour assurer le suivi des activités des communautés. Après chaque cycle de production, les différents groupes bénéficiaires devront rembourser les créances en intégrant le taux consenti initialement.

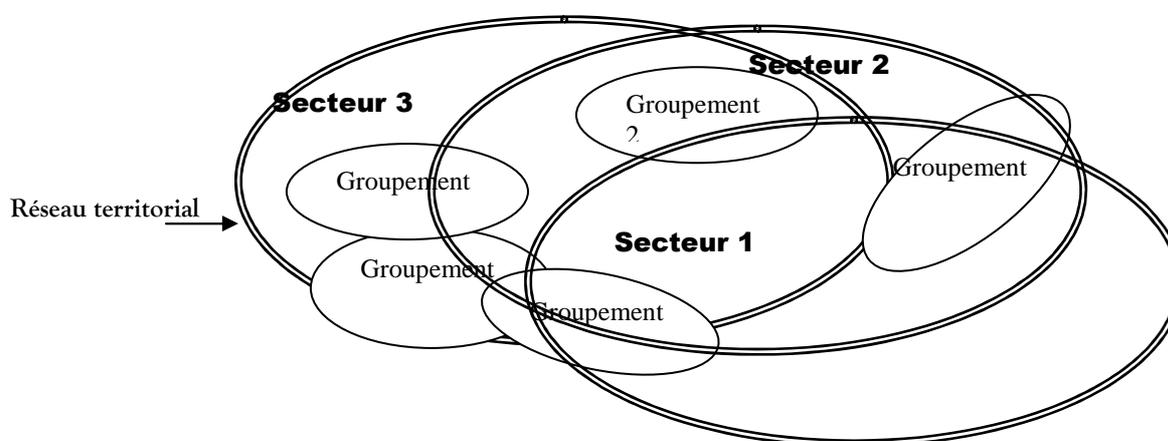
¹ Allusion à ce qui se pratique au Niger.

2.5 – Structure organisationnelle

Les bénéficiaires seront organisés autour des groupements représentés par un réseau territorial : à savoir l'existence des cellules opérationnelles dans chaque secteur. Le nombre de bénéficiaires par groupement sera limité à quelques dizaines de personnes, sachant qu'il pourra y avoir plusieurs groupes, supervisés par un coordinateur général et des référents, dans une même localité en vue des résolutions d'éventuels problèmes.

Chaque groupe sera dirigé par un comité de gestion élu par les membres, lequel sera régi par un règlement d'ordre intérieur établi en assemblée générale. Les groupements s'articuleront en réseau et travailleront en synergie afin de créer des coopératives territoriales, celles devant être des interlocutrices du CONEIGRE au niveau du territoire conformément au plan stratégique de l'économie agricole qu'impulsera le gouvernement.

L'illustration d'un réseau territorial



Rappelons qu'en République Démocratique du Congo, la population rurale est condamnée à une agriculture de subsistance caractérisée par une productivité extrêmement faible, des coûts de commercialisation exorbitants et des marchés quasi-inexistants. Le faible niveau de la productivité est le résultat d'une multitude de facteurs ayant principalement trait à la diminution de la fertilité des sols et aux attaques des plantes par des maladies et des insectes, au caractère extensif de l'agriculture avec un niveau technique peu avancé, au manque d'intrants de qualité (semences, outils...) et de crédit agricole.

Les montants du prêt par rapport au nombre de bénéficiaires²

Mesures de soutien	Montants du prêt	Nombre des bénéficiaires	Montants finaux	Mensualités
Agriculture	65 000 000 000,00	160 000	430 625,00	35 885,42
Élevage	45 000 000 000,00	120 000	397 500,00	33 125,00
Pêche	30 000 000 000,00	75 000	424 000,00	35 333,33
Artisanat	15 000 000 000,00	40 000	397 500,00	33 125,00
Consommation	25 000 000 000,00	160 000	171 875,00	14 322,92
Microcrédit	85 000 000 000,00	200 000	467 500,00	38 958,33
Total	265 000 000 000,00	755 000	2 289 000,00	189 750,00

Les taux d'intérêt du prêt³

Mesures de soutien	Taux	Montants	Intérêt	Montants finaux des échéances	Intérêts totaux
--------------------	------	----------	---------	-------------------------------	-----------------

² En franc congolais.

³ *Idem.*

Agriculture	6 %	406 250,00	24 375,00	68 900 000 000,00	3 900 000 000,00
Élevage	6 %	375 000,00	22 500,00	47 700 000 000,00	2 700 000 000,00
Pêche	6 %	400 000,00	24 000,00	31 800 000 000,00	1 800 000 000,00
Artisanat	6 %	375 000,00	22 500,00	15 900 000 000,00	900 000 000,00
Consommation	10 %	156 250,00	15 625,00	27 500 000 000,00	2 500 000 000,00
Micro-finance	6 %	425 000,00	42 500,00	93 500 000 000,00	8 500 000 000,00
Total		2 137 500,00	151 500,00	285 300 000 000,00	20 300 000 000,00

3 – Les données chiffrées relatives aux mesures de soutien à l'économie

Le RDPC favorisera donc les fabriques artisanales résolument portées sur la création d'emplois et l'exportation des produits manufacturés, revalorisera la pêche ainsi que l'artisanat et développera également l'industrie des services pour assurer l'emploi. Ainsi mettra-t-il en place des pôles de croissance industrielle (PCI), lesquels concerneront des bassins regroupant des régions qui mettront en commun des moyens à la fois pour lutter contre le chômage et impulser diverses activités industrielles et des services concernant leurs atouts naturels.

Les données par effectifs⁴

Catégories	Montants	Effectifs souhaités	Montants maximums	Taux à court termes 6 mois	Montants exacts à terme
FSAA ⁵	35 000 000 000,00	228 900	150 000,00	3,95 %	5 928,00
FSIGR ⁶	25 000 000 000,00	145 000	150 000,00	5,35 %	8 028,00
FSCM ⁷	15 000 000 000,00	375 000	40 000,00	3,50 %	1 404,00
Total	75 000 000 000,00	748 900	340 00,00		15 360,00

Les données par mensualités⁸

Mensualités	Montants à terme
988,00	1 356 919 200,00
1 338,00	1 164 060 000,00
234,00	526 500 000,00
2 560,00	3 047 479 200,00

Les données par montants totaux à terme⁹

Catégories	Montants	Effectifs souhaités	Montants totaux distribués à terme
FSAA	35 000 000 000,00	228 900	34 335 000 000,00
FSIGR	25 000 000 000,00	145 000	21 750 000 000,00
FSCM	15 000 000 000,00	375 000	15 000 000 000,00
Total	75 000 000 000,00	748 900	71 085 000 000,00

Pour atteindre ces différents objectifs, le RDPC préconise l'implantation, dans les grandes villes de notre pays, des zones d'activités commerciales et industrielles (ZACI) qui dépendront des ministères de l'Industrie et du Commerce extérieur ainsi que du Plan, mais dont la gestion sera confiée aux autorités provinciales et régionales. Cela pourvoira

⁴ *Idem.*

⁵ Fonds de soutien à l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture en eau douce.

⁶ Fonds de soutien aux initiatives économiques génératrices des revenus.

⁷ Fonds de soutien à la consommation des ménages.

⁸ En franc congolais.

⁹ *Idem.*

indéniablement les communes des activités économiques conséquentes qui contribueront à la création d'emplois et leur doteront des revenus complémentaires en matière de fiscalité.

Site : <http://rdpc-rdcongo.blogspot.com>
E-mail : rdpc.rdc@gmail.com, lonsikoko75015@gmail.com
Tél. : 00243 972 152 832